

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS16

présenté par
M. Blanchet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Substituer au mot :

« l'employeur »

les mots :

« son employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel